MOUVEMENT DE GREVE NATIONALE
Mardi 17 novembre 2026

ORGANISATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Suite au mouvement de grève nationale prévu, des répercussions sur le fonctionnement des services publics est attendu.
En cas de grève, lorsque les intentions de grève des enseignant(es) sont supérieures ou égales à 25% de l'effectif des enseignant(es) de l'école, un Service Minimum d'Accueil (SMA)est mis en place par la commune* dans la mesure où les agents de la commmune n'ont pas déclarés d'intentions de grèves et si les exigences de la qualité d'accueil nécessaire pour les enfants peuvent être assurées.
En cas d'intentions de grève à 100% des enseignant(es), l'école sera fermée et le SMA ne sera pas assuré.

	ECOLES	CLASSES / SMA	ACCUEIL DU MATIN 7H00-8H20	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEIL DU SOIR 16H30-19H00	ETUDE
MATERNELLES	**EDOUARD HERRIOT Maternelle**	CLASSES OUVERTES	NON	NON	NON	
	ANATOLE France Maternelle	CLASSES OUVERTES	OUI	OUI	OUI	
	LA REMARDE Maternelle	CLASSES OUVERTES	OUI	OUI	OUI	
	CLAUDINE HERMANN Maternelle	CLASSES OUVERTES	OUI	OUI	OUI	
ELEMENTAIRES	**EDOUARD HERRIOT Elémentaire**	CLASSES OUVERTES	NON	NON	NON	NON
	VICTOR HUGO Elémentaire	CLASSES PARTIELLEMENT OUVERTES SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL MIS EN PLACE POUR LES CLASSES FERMÉES DE 8H30 A 16H30	OUI	OUI	OUI	
	CLAUDINE HERMANN Elémentaire	CLASSES OUVERTES	OUI	OUI	OUI	

CLASSES PARTIELLEMENT OUVERTES : nous vous invitons à consulter le cahier de correspondance de votre enfant afin de savoir si la classe de votre enfant est ouverte ou fermée.

INFO FACTURATION : Les repas de la restauration scolaire ne seront pas facturés en cas d'absence de votre enfant si un repas tampon est fourni ou si il est demandé aux familles de fournir un pique nique.
Dans le cas où le menu prévu est maintenu, facturation à la présence pour les classes fermées.

Le service Education/Enfance vous remercie pour votre collaboration et votre compréhension.

* Loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Décret n°2008-901 du 4 septembre 2008 relatif à la compensation financière de l'Etat au titre du service d'accueil. Circulaire n°2008-111 du 26 août 2008 relative à la mise en oeuvre de la loi n°2008-790 du 20 août 2008 créant un droit d'accueil au profil des écoles maternelles et élémentaires.